

RSS Grease

1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

1.1 Identification de la substance ou de la préparation:

Nom de produit: RSS Grease
Synonymes: S1172-RSS-Grease

1.2 Utilisation de la substance/préparation:

Fils et câbles électriques: remplissage

1.3 Identification de la société/entreprise:

CommScope Connectivity Belgium bvba
Diestsesteenweg 692
B-3010 Kessel-Lo
☎ +32 16 35 16 85
#ProductCompliance@commscope.com

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence:

24h/24h:
+32 14 58 45 45 (BIG) (NL,FR,GB,DE)

2. Identification des dangers

DSD/DPD

Non classé comme dangereux selon les critères de la directive 67/548/CEE et/ou directive 1999/45/CE

Autres dangers

En cas d'échauffement: irritant pour les voies respiratoires

Légèrement irritant pour les yeux

3. Composition/informations sur les composants

Nom	N° CAS EINECS/ELINCS	Conc.	Classification selon DSD/DPD	Classification selon CLP	Note
huile de base hautement raffinée	8042-47-5 232-455-8	65%<C<75%			(2)
silane, dichlorodiméthyl-, produits de réaction avec la silice	68611-44-9 271-893-4	<15%			(2)

(2) Substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires

4. Premiers secours

4.1 Après inhalation:

Emmener la victime à l'air frais
Troubles respiratoires: consulter médecin/service médical

4.2 Contact avec la peau:

Se laver à l'eau et au savon
Consulter un médecin si l'irritation persiste

4.3 Contact avec les yeux:

Rincer à l'eau
Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste

4.4 Après ingestion:

Rincer la bouche à l'eau
Consulter un médecin/le service médical en cas de malaise

Rédigée par: Brandweerinformatiecentrum voor Gevaarlijke Stoffen vzw (BIG)
Technische Schoolstraat 43 A, B-2440 Geel
<http://www.big.be>
Motif de la révision:
Numéro de la révision: 0000

Numéro du produit: 22587

Date de la version: 25-03-2016

Date de la révision:

Numéro de référence: COMM051

1 / 7

RSS Grease

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction appropriés:

- Eau pulvérisée
- Mousse résistant à l'alcool
- Poudre ABC
- Acide carbonique

5.2 Moyens d'extinction à éviter:

L'eau (jet PLEIN) est inefficace pour l'extinction

5.3 Dangers particuliers:

- Formation de CO et de CO₂ en cas de combustion
- En cas d'échauffement: libération de gaz/vapeurs irritants

5.4 Instructions:

- Tenir compte des liquides d'extinction polluants
- Modérer l'emploi d'eau, si possible la recueillir/l'endiguer

5.5 Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

- Gants
- Vêtements de protection
- Echauffement/feu: appareil à air comprimé/oxygène

6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

6.1 Précautions individuelles:

Voir point 8.2

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

- Pomper/recueillir produit libéré dans récipients appropriés
- Boucher la fuite, couper l'alimentation
- Endiguer le solide répandu
- Empêcher la pollution du sol et de l'eau
- Empêcher toute propagation dans les égouts
- Voir point 13

6.3 Méthodes de nettoyage:

- Mettre le solide répandu dans un récipient qui se referme
- Recueillir soigneusement le solide répandu/les restes
- Nettoyer (traiter) surfaces souillées avec eau chaude
- Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail

7. Manipulation et stockage

7.1 Manipulation:

- Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur
- Observer l'hygiène usuelle
- Ne pas rejeter les déchets à l'égout

7.2 Stockage:

Conditions de stockage en sécurité:

- Conserver dans un endroit sec
- Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé
- Conforme à la réglementation
- Température de stockage: < 60 °C

Tenir à l'écart de:

- agents d'oxydation

7.3 Utilisation(s) particulière(s):

Voir les informations transmises par le fabricant aux utilisations identifiées

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

RSS Grease

8.1 Valeurs limites d'exposition:

8.1.1 Exposition professionnelle:

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

MAC (Pays-Bas)

Olienevel (minerale olie)	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps	5 mg/m ³
---------------------------	--	---------------------

Valeur limite indicative (Pays-Bas)

Stof (inhaleerbaar)	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps	10 mg/m ³
Stof (respirabel)	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps	5 mg/m ³

Valeur limite (Belgique)

Olie(minerale)(nevel)	Valeur courte durée	- ppm 10 mg/m ³
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps	- ppm 5 mg/m ³
Deeltjes die niet elders worden ingedeeld (inadembaar)	Valeur courte durée	- ppm - mg/m ³
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps	- ppm 3 mg/m ³
Deeltjes die niet elders worden ingedeeld (inhaleerbaar)	Valeur courte durée	- ppm - mg/m ³
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps	- ppm 10 mg/m ³

TLV (USA)

(Oil mist,mineral, highly refined)	Valeur courte durée	(10)(oilmist) mg/m ³
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps	(5)(oilmist) mg/m ³
Particulates (insoluble or poorly soluble)(NOS)	Valeur courte durée	- mg/m ³
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps	3 R/10 I mg/m ³

TRGS 900 (Allemagne)

Allgemeiner Staubgrenzwert (siehe auch Nummer 2.4) (Überprüf)	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps	3 A/10 E mg/m ³
---	--	----------------------------

Valeur limite (France)

Poussières réputées sans effet spécifique	Valeur courte durée	- ppm - mg/m ³
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps	- ppm 5 A/10 T mg/m ³

Valeur limite (UK)

Dust of any kind	Valeur courte durée	- ppm - mg/m ³
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps	- ppm 4 R/10 I mg/m ³

8.1.2 Méthodes de prélèvement:

Nom de produit	Test	Numéro	Méthode d'échantillonnage	Remarque
Oil Mist (Mineral)	OSHA	ID 178SG		
Oil Mist (Mineral)	NIOSH	5026	filtre	
Oil Mist (Mineral)	OSHA	ID 128		

8.2 Contrôle de l'exposition:

8.2.1 Contrôle de l'exposition professionnelle:

Mesurer régulièrement la concentration dans l'air

Echauffement du produit: aspiration locale/protection resp.

RSS Grease

Équipements de protection individuelle:

a) Protection respiratoire:

Masque à gaz avec filtre A si conc. dans l'air > valeur limite d'exposition

b) Protection des mains:

Gants

- néoprène

- caoutchouc nitrile

c) Protection des yeux:

Lunettes de protection

d) Protection de la peau:

Vêtements de protection

8.2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Voir points 6.2, 6.3 et 13

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations générales:

Aspect physique	Pâte
Odeur	Inodore
Couleur	Incolore

9.2 Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement:

Point d'éclair	>130 °C
Densité relative	0.9

9.3 Autres informations:

10. Stabilité et réactivité

10.1 Conditions à éviter:

Risque d'incendie possible

sources de chaleur

Stabilité

Stable dans les conditions normales

10.2 Matières à éviter:

agents d'oxydation

10.3 Produits de décomposition dangereux:

Formation de CO et de CO₂ en cas de combustion

11. Informations toxicologiques

11.1 Toxicité aiguë:

silane, dichlorodiméthyl-, produits de réaction avec la silice

DL50 orale (rat)	> 5000 mg/kg
------------------	--------------

11.2 Toxicité chronique:

Non classifiable comme cancérigène humain

Non repris dans classe de mutagénicité (CE, MAK)

Non classifié comme toxique pour la reproduction (CE)

huile de base hautement raffinée

TLV - Carcinogénité	(A4)
---------------------	------

11.3 Effets aigus/symptômes:

Inhalation:

EN CAS D'ECHAUFFEMENT:

Irritation des voies respiratoires

Contact cutané:

Non irritant

RSS Grease

Contact oculaire:

Irritation légère

Ingestion:

Aucun renseignement disponible

11.4 Effets chroniques:

APRES EXPOSITION/CONTACT PROLONGE OU REPETE:

Picotement/irritation de la peau

Eruption/dermatite

12. Informations écologiques

12.1 Ecotoxicité:

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange.

12.2 Mobilité:

Solubilité dans/réaction avec l'eau

Eaux souterraines

Selon la littérature: insoluble dans l'eau

Pollue les eaux souterraines

12.3 Persistance et dégradabilité:

Contient composant(s) difficilement biodégradable(s)

12.4 Potentiel de bioaccumulation:

Aucun renseignement disponible sur la bioaccumulation

12.5 Résultats de l'évaluation PBT:

Non applicable, basé sur les informations disponibles

12.6 Autres effets nocifs:

Non dangereux pour la couche d'ozone (1999/45/CE)

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Dispositions relatives aux déchets:

Le code EURAL doit être attribué par l'utilisateur, de préférence en accord avec les autorités (environnementales) concernées.

Déchets dangereux selon Directive 2008/98/CE

13.2 Méthodes d'élimination:

Recycler/réutiliser

Éliminer dans un incinérateur agréé équipé d'un post-brûleur et d'un laveur de gaz de fumée avec valorisation énergétique

13.3 Emballages:

Code de déchet emballage (Directive 2008/98/CE)

15 01 10* : emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

14. Informations relatives au transport

ADR

Transport	Non soumis
Numéro ONU	-
Classe	
Groupe d'emballage	
Numéro d'identification du danger	
Code de classification	
Étiquettes	
Marque matière dangereuse pour l'environnement	

RID

Transport	Non soumis
Numéro ONU	-
Classe	
Groupe d'emballage	
Code de classification	

RSS Grease

Étiquettes	
Marque matière dangereuse pour l'environnement	

ADN

Transport	Non soumis
Numéro ONU	-
Classe	
Groupe d'emballage	
Code de classification	
Étiquettes	
Marque matière dangereuse pour l'environnement	

IMO

Transport	Non soumis
Numéro ONU	-
Classe	
Groupe d'emballage	
Étiquettes	
Polluant marin	
Marque matière dangereuse pour l'environnement	

ICAO

Transport	Non soumis
Numéro ONU	-
Classe	
Groupe d'emballage	
Étiquettes	
Marque matière dangereuse pour l'environnement	

15. Informations réglementaires

15.1 Législation UE:

DSD/DPD

Non classé comme dangereux selon Directive 67/548/CEE et/ou Directive 1999/45/CE

15.2 Prescriptions nationales:

16. Autres données

RSS Grease

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité ont été rédigées sur la base des données et échantillons remis à BIG, au mieux de nos capacités et dans l'état actuel des connaissances. La fiche de données de sécurité se limite à donner des lignes directrices pour le traitement, l'utilisation, la consommation, le stockage, le transport et l'élimination en toute sécurité des substances/préparations/mélanges mentionnés au point 1. De nouvelles fiches de données de sécurité sont établies de temps à autre. Seules les versions les plus récentes doivent être utilisées. Les exemplaires antérieurs doivent être détruits. Sauf mention contraire sur la fiche de données de sécurité, les informations ne s'appliquent pas aux substances/préparations/mélanges dans une forme plus pure, mélangés à d'autres substances ou mis en œuvre dans des processus. La fiche de données de sécurité ne comporte aucune spécification quant à la qualité des substances/préparations/mélanges concernés. Le respect des indications figurant sur cette fiche de données de sécurité ne dispense pas l'utilisateur de l'obligation de prendre toutes les mesures dictées par le bon sens, les réglementations et les recommandations pertinentes, ou les mesures nécessaires et/ou utiles sur la base des conditions d'application concrètes. BIG ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité des informations fournies et n'est pas responsable des modifications apportées par des tiers. Cette fiche de données de sécurité n'a été établie que pour être utilisée au sein de l'Union européenne, en Suisse, en Islande, en Norvège et au Liechtenstein. Toute utilisation à d'autres pays est à vos risques et périls. L'utilisation de la fiche de données de sécurité est soumise aux conditions de licence et de limitation de responsabilité telles qu'énoncées dans votre contrat de licence ou, à défaut, dans les conditions générales de BIG. Tous les droits de propriété intellectuelle sur cette fiche appartiennent à BIG. La distribution et la reproduction sont limitées. Consultez le contrat/les conditions mentionné(es) pour de plus amples informations.

Les utilisateurs sont informés qu'ils peuvent avoir des obligations supplémentaires concernant la divulgation d'informations en vertu d'autres législations locales et nationales. Les utilisateurs sont invités à veiller à ce que ces informations soient portées à l'attention de tous les employés, agents et entrepreneurs travaillant avec ce produit. Les utilisateurs des produits CommScope doivent mener leur propre évaluation afin de déterminer la pertinence de chacun des produits pour leur application spécifique et d'établir des procédures de manipulation et d'installation sûres. Les distributeurs de ce produit sont priés de transmettre ce document ou les informations qui y sont contenues à chaque acheteur de ce produit. CommScope n'offre aucune garantie concernant l'exactitude ou l'exhaustivité de ces informations et décline toute responsabilité dans le cadre de son utilisation. Les obligations de CommScope correspondent uniquement à celles indiquées dans les conditions générales de vente du produit. En aucun cas, CommScope ne peut être tenu responsable des dommages accessoires, indirects ou consécutifs résultant de la vente, de la revente, de l'utilisation ou de la mauvaise utilisation de ce produit.

(*) = CLASSIFICATION INTERNE (NFPA)

Substances PBT = des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques

DSD Dangerous Substance Directive - Directive concernant les Substances Dangereuses
DPD Dangerous Preparation Directive - Directive concernant les Préparations Dangereuses
CLP (EU-GHS) Classification, labelling and packaging (Globally Harmonised System en Europe)

Texte intégral de toute phrase R visée aux points 2 et 3:

Texte intégral de toute phrase H visée aux points 2 et 3:

Texte intégral de toute classe visée aux points 2 et 3: